



Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche
Place de la Cité | Tour Cominar

COURT MÉMOIRE

*Présenté au ministre des Finances
dans le cadre des consultations pré budgétaire 2020-2021*

**Demande de maintien en vigueur des taux applicables
au 31 décembre 2019 pour les années suivantes en vertu
du programme de bonification temporaire de crédit d'impôt
à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de
transformation.**

La pénurie de main-d'œuvre impose aux entreprises d'être imaginatives afin de produire quand même au même rythme et à la fois conserver leur place sur les marchés en répondant à la demande.

En ce qui concerne l'Association Québécoise de l'Industrie de la Pêche qui regroupe les transformateurs de produits marins des régions maritimes du Québec depuis maintenant plus de 40 ans le souci est de créer le climat économique favorable pour atteindre les buts ci-dessus cités.

Nous travaillons actuellement sur des projets qui permettront aux entreprises de transformation de remplacer la main-d'œuvre manquante par de nouvelles technologies pouvant maintenir une productivité toute au moins équivalente et peut-être supérieure au passé.

Par exemple, nous travaillons actuellement, en collaboration avec des spécialistes, sur la mise en fonction d'une « ligne de triage de sections de crabe des neiges par la vision ». La réalisation de ce projet permettra par la suite à toutes les entreprises de transformation de crabe des neiges du Québec de se procurer ce système qui pourra remplacer plusieurs employés dans chacune des usines de transformation de crabe des neiges du Québec, espèce très importante dans les régions maritimes du Québec.

Autre exemple, nous travaillons en collaboration avec des spécialistes à la détermination des besoins et des coûts pour la mise à niveau de nos usines de transformations de poisson de fonds en vue de l'accueil et la transformation du

sébaste qui se présente comme une ressource importante au cours des prochaines années. Les nouvelles technologies de transformation qui seront proposées serviront à l'ensemble des entreprises de transformation de poisson de fonds du Québec qui s'adonnent à ce produit après un moratoire de plus de 20 ans.

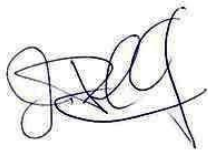
Enfin, l'abondance du homard dans les eaux des régions maritimes du Québec force les entreprises à investir dans de nouvelles technologies pour la transformation et une mise en marché de nouveaux produits plus sophistiqués à partir de ce crustacé.

Alors toutes ces acquisitions de matériel de transformation permettront en bout de compte de pallier au manque de main d'œuvre et cela particulièrement dans les régions éloignées et autres.

Nous demandons donc au ministre des Finances de maintenir le taux de crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation à 40% pour la zone dite éloignée et à 30% pour la partie est de la région administrative du Bas-Saint-Laurent tel que cela existait jusqu'au 31 décembre 2019.

Dans les circonstances actuelles, la mesure que nous demandons nous apparaît comme très légitime et très appropriée en réponse au déficit de main d'œuvre et par ricochet aux besoins de conservation de nos marchés pour nos produits marins.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JP Gagné', with a stylized flourish at the end.

Jean-Paul Gagné
Directeur général